



Bulletin d'inscription – Edition 2023

Cette année, la fête des voisins se tiendra le vendredi 2 juin ! Pour vous aider à organiser une fête dans votre quartier, la commune peut vous mettre à disposition des tables et des chaises. Pour bénéficier de ce service, merci de bien vouloir remplir ce bulletin d'inscription et le remettre en Mairie le mercredi 17 mai à 12h au plus tard.

Identité et coordonnées de l'organisateur

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Informations sur la fête et besoins en matériel

Adresse / lieu de la fête :

Nombre de convives attendus	
Nombre de tables souhaitées	
Nombre de chaises souhaitées	

Informations aux organisateurs

La demande de matériel effectuée sur ce bulletin ne vaut pas acceptation. En raison du nombre limité de chaises et tables, leur répartition se fera de la manière la plus équitable possible entre les différentes fêtes. Une fois la demande validée, un agent municipal prendra contact avec l'organisateur pour convenir des horaires de livraison et de reprise du matériel. Le prêt et la livraison de tables et chaises sur le lieu de la fête se font à titre gratuit par les services techniques municipaux.